

Le développement durable à l'heure arabe

Approche terminologique

Naoum Abi-Rached¹

« Trans-cr  er », soutient Adonis dans *Le chant de la baleine bleue* « (je ne trouve vraiment pas l'  quivalent de ce mot en arabe), pour moi, le sens de ce mot d  borde la notion de cr  ation. » (2002, p. 389)

Et, au sujet de la langue de sp  cialit   en traduction, Dominique Ory affirme :

Nous sommes, comme tout prol  tariat, coinc  s entre l'offre et la demande, et coinc  s une deuxi  me fois entre la qualit   et le rendement. Nous ne sommes pas s  rs de nous entendre entre nous : les « techniques », comme nous disons dans notre jargon, envient les « litt  raires » parce que les litt  raires n'ont pas de difficult  s de vocabulaire, et les litt  raires envient les techniques, parce que les techniques n'ont que des difficult  s de vocabulaire (Ory, 1990, p. vi-vii)².

C'est donc en « technique » que nous examinerons le document intitul   « Terminologie de l'environnement et du d  veloppement durable », publi   par le minist  re de l'Am  nagement du territoire, de l'eau et de l'environnement du royaume du Maroc, en mars 2006.

Notre choix pour ce recueil lexical fut   dict   par la proximit   temporelle de son   dition, par son contenu largement r  pandu dans les ouvrages scientifiques et les manuels universitaires et scolaires en usage au Maroc, et par son caract  re « officiel » qui exclut la langue des journaux et des articles pseudo-scientifiques ; l'estampille du minist  re garantissant le s  rieux du travail et la validit   des mots qui en constituent le corpus au demeurant assez fourni en nombre pour r  percuter significativement toutes les probl  matiques que suscite,    l'  chelle du monde arabe, la question de la terminologie qui nous pr  occupera ici.

Apr  s un bref descriptif suivi d'une classification des mots fran  ais de ce glossaire, nous nous proposons d'  valuer la logique, la coh  rence et la validit   des mots arabes du corpus align  s avec leurs vis-  -vis fran  ais.

1. Universit   de Strasbourg.

2. Pr  face de Dominique Ory    l'ouvrage de Georges Mounin, 1990.

1. DESCRIPTIF

Le glossaire comporte 559 entrées regroupées en sept champs lexicaux (voir annexe 1). Chaque page comporte trois colonnes : dans l'une sont classés, par ordre alphabétique, les mots français, dans l'autre les équivalents en arabe et dans la troisième les différentes définitions en français³.

Par souci méthodologique, une autre classification typologique des différents mots français constituera pour nous un préalable à tout examen des mots équivalents adoptés en arabe afin de pouvoir cerner au plus près possible la cohérence du système qui régit le passage d'une langue à l'autre.

2. TYPOLOGIE DES MOTS FRANÇAIS QUI FORMENT LE GLOSSAIRE

Hormis 129 syntagmes nominaux formés de deux ou plusieurs unités lexicales, et quelques adjectifs, le reste des 559 entrées classées dans la colonne française du glossaire est constitué de substantifs.

Pour 202 de ces entrées, à chaque mot français correspond une seule unité lexicale arabe ; pour 69 autres, deux unités lexicales sont fournies à chaque fois et plus rarement trois ; pour 10 autres entrées, considérées comme des couples de synonymes, un même équivalent arabe est donné à chaque couple ; pour 8 autres, les équivalents arabes sont forgés (نحت أو اشتقاق) et une vingtaine d'autres sont translittérés.

Nous nous limiterons, pour chaque groupe relevé ci-dessus, à l'exposé des cas problématiques les plus significatifs, en particulier le cas des doubles sorties pour une seule entrée et le cas des mots forgés, en soumettant l'ensemble au filtre de l'analyse intertextuelle ou en les passant par les filtres de la lisibilité, de l'expressivité, de la rentabilité et de l'usage.

2.1. L'ADÉQUATION TERME À TERME

On peut classer les substantifs français du glossaire en six catégories :

- a) des mots ni dérivés ni composés ;
- b) des mots composés avec des préfixes d'origine grecque ou latine ; ils sont de deux sortes :
 - l'origine de l'élément préfixé est un substantif comme *aéro-*, *agro-*, *api-*, *aqua-*, *arbor-*, *bio-*, *éco-*, *sérici-*, *sylv(i)-*, *pisci-*, etc. ;
 - le préfixe est un élément d'origine adverbiale, prépositionnelle ou autre, comme *alter-*, *ana-*, *anti-*, *auto-*, *di-*, *infra-*, *dé-*, etc. ;
- c) des mots composés avec des suffixes d'origine grecque ou latine comme *-cide*, *-phile*, *-vore*, etc. ;
- d) des mots préfixés et suffixés à la fois ;
- e) des mots d'origine arabe ;
- f) des noms propres.

3. S'agissant d'un outil à l'usage des Marocains, la pertinence des définitions données en français ne nous semble pas justifiée : l'usage de l'arabe aurait été plus judicieux.

Dans la liste des mots présentés comme monosémiques, nous avons relevé un cas intéressant : « arbrisseau et arbuste », rendus respectivement par شُجَيْرَة et جُنْبَة. Comme le premier est plus petit que l'autre mais appartient à la même famille (arbre), la logique aurait voulu que les termes utilisés en équivalence fussent des substantifs avec leurs diminutifs, c'est-à-dire : شُجَيْرَة et شُجَيْرَة, ou bien جُنْبِيَّة et جُنْبَة.

Hormis ce cas, qui peut se justifier au demeurant, le reste des mots employés en sortie est déjà attesté, connu dans le monde arabe et consacré par l'usage. À ce titre et dans la pratique, cela ne pose pas de problème. Il n'en va pas de même des cas où deux mots sont donnés en équivalent.

2.2. DEUX MOTS ARABES DISTINCTS POUR UN SEUL SIGNIFIÉ FRANÇAIS

Cette pratique d'emploi de deux mots arabes pour un seul signifié français nous semble la plus intéressante à l'analyse. Sa fréquence d'usage est significative (près de 12 % des mots employés) et suscite plusieurs questionnements : pourquoi les lexicographes n'ont-ils pas suivi la quatrième recommandation de l'Académie arabe d'Irak, à titre d'exemple, qui stipule : « Pour signifier un mot scientifique, on se limitera à un seul équivalent en arabe » ? D'où vient ce pluralisme terminologique ? À quel système obéit-il ? Y aurait-il ambiguïté du mot à l'origine, à l'arrivée ou aux deux, pour justifier de telles pratiques ? Ou bien s'agit-il de parfaits synonymes ?

Du point de vue méthodologique, les lexicographes utilisent trois procédés pour donner l'équivalent arabe d'un mot français : 1) l'usage d'un substantif ; 2) un syntagme nominal : souvent un substantif construit avec un adjectif qualificatif ; 3) plus rarement, un mot suivi d'une brève définition explicative.

Voici cinq exemples qui résument les différents cas de figure « litigieux » d'emploi de deux équivalents pour un seul mot.

Le premier concerne « aborigène », pour lequel deux mots présentés comme synonymes lui sont assignés : أصليّ et أسيس (le premier se trouve en usage depuis quelques années au Maroc et le second, très largement utilisé dans les autres pays arabes, réfère à l'une des acceptions sémantiques du mot أصليّ).

Pourquoi fournir deux unités lexicales distinctes ? Quel en est le degré de pertinence ?

Soumettons le mot أسيس donné pour parfait synonyme de أصليّ aux quatre filtres cités plus haut. S'il parvient à passer le premier filtre en tant que صفة مشبهة forgé sur le modèle فَعِيل, gagne-t-il en expressivité et en rentabilité ? Autrement dit, est-ce que le lecteur-récepteur comprendrait spontanément qu'il s'agit d'« aborigène » ?

Si le souci du lexicographe est de contourner la polysémie du mot أصليّ (original, authentique...), أسيس n'est pas moins polysémique puisqu'il signifie « origine de toute chose et supplétif » (voir *Lisân*), sans compter qu'il est le nom d'une montagne en Syrie (voir *al-Mawsû'a*). Il est donc permis de douter de la bonne rentabilité de ce mot d'autant plus que, tout comme أصليّ, il a besoin qu'on le fasse précéder du substantif ساكن pour acquérir le sens plein recherché. Mais,

en cas d'école, admettons sa validité pour poser la question de l'usage : quel en serait le pluriel masculin ? أسيسون comme d'un pluriel externe, ou bien أسساء du schème *fu'alâ'*, ou أسس du schème *fu'ul* déjà utilisé pour أساس, ou إساس du schème *fi'âl* ? Et de constater que, dans tous les cas de figure et comparaison faite avec أصلي, nous ne gagnons ni en lisibilité ni en expressivité. En tout état de cause, il aurait été plus judicieux, pour le moins, de supprimer أصلي. De même, en cherchant l'usage qui est fait de ce terme dans la presse et particulièrement sur Internet, nous n'avons trouvé aucune occurrence reproduite par les moteurs de recherche, sinon le renvoi à la montagne syrienne et à un certain « jour de 'asîs » يوم أسيس, une fameuse bataille qui s'est déroulée à l'époque d'al-Walîd.

Pour conclure sur ce point, lorsqu'on propose, pour un mot considéré dans une langue donnée, un nouvel équivalent arabe alors qu'il en existe déjà un, il convient de considérer deux éléments : d'abord, opter pour un choix plus judicieux et plus expressif ; ensuite, supprimer le vieil emploi, comme هاتف remplaçant تلفون. Autrement, il vaut mieux garder l'ancien comme pour أصلي et أسيس.

À quelques nuances près, les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux quatre cas suivants.

Pour *abysses*, nous avons : أعماق سحيقة : أغوار. Ici, les deux équivalents sont de natures morphologiques différentes, le second étant un syntagme formé d'un substantif suivi d'un adjectif qualificatif. Si l'on soumet le premier mot aux quatre filtres, il les passe aisément alors que le mot أعماق a besoin de l'adjectif pour satisfaire les deux critères de l'expressivité et de la rentabilité. Une fois de plus, à choisir entre un seul mot et deux ou plusieurs mots, il convient d'adopter la première solution.

Le troisième cas de figure trouve son illustration avec « atoll », rendu par جزيرة حَلْفِيَّة, جزيرة مَرَجَانِيَّة, tout comme de parfaits synonymes. Or, ayant un mot commun جزيرة et attendu que حَلْفِيَّة et مَرَجَانِيَّة ne sont en aucun cas synonymes, il aurait été plus adéquat de supprimer la double sortie et de la remplacer par une périphrase du type جزيرة حَلْفِيَّة مَرَجَانِيَّة, comme la définition française placée en vis-à-vis le suggérerait.

Le quatrième type est représenté par « aquifère », dont les équivalents appartiennent à une typologie pseudo-synonymique différente de la précédente, les deux périphrases n'ayant aucun mot en commun : طبقة مياه جوفية : فرشاة باطنية, طبقة مياه جوفية. Bien que plus économique, le second n'est ni expressif ni rentable, car il ne réfère pas à l'eau à moins que le mot فرشاة le connote, ce qu'infirmait le passage par les quatre filtres susmentionnés. En revanche, le second équivalent formé de trois lexèmes, un substantif et son complément suivis d'un adjectif, satisfait pleinement le sens et passe aisément l'épreuve des quatre filtres. Ce dernier équivalent aurait suffi.

Le dernier exemple nous est fourni par le couple de mots « acclimatation » et « adaptation » rendus respectivement par : تأقلم, تكيف et توطين. Le problème qui est posé se rapporte d'une part à l'utilisation d'un même mot تأقلم pour deux

mots différents donnés comme parfaits synonymes en français, ce qui n'est pas tout à fait le cas, et de l'autre l'usage de توطين comme s'il s'agissait d'un synonyme arabe de تأقلم, ce qui n'est pas le cas non plus. À notre sens, l'usage de تأقلم pour « acclimatation », vu son expressivité, sa rentabilité et sa parenté phonologique, est le mieux indiqué alors que توطين renverrait davantage à la notion de pays, domiciliation et sédentarisation. Il aurait donc été plus pertinent de réserver تكييف pour « adaptation » et تأقلم pour « acclimatation » et de supprimer le reste.

En conclusion, dans tous les cas relevés plus haut et que nous pourrions étendre à l'ensemble du corpus où deux sorties sont proposées pour une seule entrée, il serait plus pertinent de n'en proposer qu'une, la plus rentable et la plus expressive. Reste à relever quelques curiosités atypiques imputables, selon toute probabilité, à des régionalismes ou idiolectes.

2.3. QUELQUES CURIOSITÉS

Pour l'entrée « égout », nous avons واد حار et pour « erg », عرق, مكتبة; qu'est-ce qui légitime de tels emplois ?

Dans le premier cas, l'expressivité se trouve malmenée puisque, en référant à la langue arabe littéraire, le sens obvie serait « vallée chaude » ou « rivière chaude ». Comment parvenir à « égout » sinon par métonymie, haïssable par nature en terminologie scientifique et technique !

Le second cas est autrement intéressant : deux mots sont donnés en équivalents dont l'un dériverait de كتيب, dont un des pluriels est كُتبان. Sachant que le mot « erg » est d'origine arabe (عرق), quelle pertinence y aurait-il à en donner un second, à moins qu'il ne soit plus expressif et moins ambigu ? auquel cas, il conviendrait de supprimer l'autre de la liste.

À quelques nuances près, la même remarque pourrait s'appliquer à hamada نجد, حمادة.

Hâtons-nous de signaler que l'usage de cette dernière modalité n'est pas systématique. Tel n'est pas le cas pour أَعْشاب *alfa* (spart) حلفاء, arganier ارگان, bayoud بيوض, *daya* ضاية, *sebkha* سبخة, *rtam* رطم, *khattara* خطارة et *foggara* فجارة donnés avec leurs équivalents d'origine arabe ou marocaine probablement berbère.

Allons plus loin et examinons l'expression « effet de serre », qui est rendue au chapitre III par الإحتباس الحراري qui est largement employée dans les milieux scientifiques et techniques arabes. Or, cette même expression se trouve curieusement rendue ailleurs dans « gaz à effet de serre » par غازات الدفيئة alors que la logique appellerait la normalisation dans un sens ou dans l'autre, c'est-à-dire الإحتباس الحراري sinon à traduire la première expression par دفيئة. En cela, nous souscrivons à la méthode de traduction préconisée par Jean Laplanche qui stipule, pour un corpus donné, l'emploi d'un même mot en langue B pour toutes les occurrences d'un mot donné en langue A.

D'autres mots du corpus intéressent le terminologue, en particulier les mots composés avec le suffixe « culture » et qui indiquent une activité humaine :

agriculture, apiculture, sériciculture, arboriculture, aviculture, horticulture, lombriculture, pisciculture, sylviculture, pour lesquels nous trouvons respectivement :

فلاحة، نحالة، قزازة، غراسة الأشجار، تربية الدواجن، تربية الخراطين، تربية السمك، غراسة غابوية

Sur ce point, il est toujours édifiant de relever, bien que la question ne soit pas nouvelle, qu'en certains domaines et pour certaines notions, les pays du Maghreb se singularisent par l'emploi de mots que n'utilisent pas les pays du Proche et du Moyen-Orient. En effet, si l'utilisation de فلاحة pour « agriculture » peut se justifier et ne gêne que modérément l'arabe oriental qui emploie, pour « ministère de l'Agriculture », وزارة الزراعة, il n'en va pas de même du néologisme قزازة employé pour « sériciculture », que l'on pourrait confondre avec « embouteillage » ou « vitrification » et, pour peu que l'on cherche à forger correctement le nom de métier « sériciculteur », on ne peut éviter قزاز déjà employé pour vitrier.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de constater que les lexicographes n'ont pas étendu l'application de la même règle à la plupart des mots que nous avons relevés, ou pour le moins à ceux qui ne sont pas litigieux. En effet, pour appliquer de telles règles de traduction, à supposer qu'elles se justifient, il aurait été judicieux d'opérer une distinction entre les deux champs sémantiques que définit le mot « culture » : d'une part, le domaine des êtres animés, en utilisant les expressions composées avec تربية, et de l'autre, celui qui touche les inanimés, en employant le schème *fi'âla*, uniquement dans ce deuxième cas de figure.

L'on aura ainsi تربية النحل، تربية الدواجن، تربية الأسماك، تربية القز، زهارة أو جنازة d'autre part ; il faut sinon se résoudre à appliquer la même règle aux deux domaines, c'est-à-dire l'emploi du schème *fi'âla* pour les noms de métier, comme le préconise l'Académie du Caire, mais seulement en l'absence de mots attestés en langue arabe, en prenant garde toutefois d'éviter les problèmes sémantiques et/ou phonologiques que peuvent susciter certains mots comme غابة à titre d'exemple avec غوابة، غباية، pour éviter غباوة (dont l'orthographe non vocalisée se confondrait avec غباوة، « stupidité ») et qui rappelle غباية « absence »...

On pourrait rétorquer que pour les fois où deux unités lexicales sont fournies, il s'agit de synonymes et que l'on ne peut pas leur reprocher de les utiliser. Cela nous mettrait de plain-pied dans le volet relevé plus haut sur la parfaite synonymie en matière scientifique et technique ou même littéraire, qui, à notre sens, n'existe qu'en de rarissimes cas. En effet, il est banal de rappeler qu'un mot pris hors contexte peut revêtir diverses significations et n'acquiert son sens plein que dans un contexte précis. Or, dans notre cas, toute la question de l'équivalence dans le domaine technique revient justement à lever l'ambiguïté des synonymes et à assigner à chaque mot sa signification propre dans un domaine déterminé, comme peuvent l'être les domaines scientifiques et techniques. Nous avons procédé à une approche similaire en appliquant les différents filtres cités plus haut à un choix de mots extraits des autres chapitres cités en annexe I.

2.4. UN MÊME MOT ARABE POUR DEUX SIGNIFIÉS FRANÇAIS DISTINCTS

Les remarques formulées pour le quatrième exemple relevé plus haut s'appliquent aussi à cette manière de procéder. Il en va ainsi de « balnéothérapie » et de « thalassothérapie », donnés pour de parfaits synonymes et définis comme « traitement médical par des bains de mer ». Or, si cette définition désigne bien le second mot, pour le premier, elle n'est pas spécifique de l'eau de mer.

Des réserves similaires s'appliqueront aussi à « herbicides » et « pesticides », rendus par مبيدات ; or, les deux mots ne sont pas synonymes puisque les pesticides détruisent non seulement les végétaux, mais aussi les animaux. Par ailleurs, ces deux mots, mis en relation avec « dichlorodiphényltrichloroéthane » pour DDT rendu par مبيد, montrent l'indigence de ce procédé. La même démonstration s'applique au couple « lixiviat » et « smog » rendu par صديد النفايات ; tandis que l'un est liquide et ferreux, l'autre est fumée et/ou vapeur.

En conclusion sur ce chapitre, ces quelques exemples montrent à quel point la vigilance et la précision sont requises en terminologie scientifique et technique. Toutefois, un autre problème est suscité par les mots français affixes.

2.5. LES MOTS AFFIXES

Ce chapitre nous intéressera particulièrement, car elle préoccupe toujours les terminologues, les grammairiens, les linguistes et les traductologues arabes. Bien que la question ne soit pas nouvelle, puisque les académies se sont penchées dessus depuis plus de cinquante ans, l'apport continu de nouveaux termes étrangers la remet sur la sellette, à en croire que les solutions proposées sont loin d'être satisfaisantes.

En effet, pour forger des termes techniques ou scientifiques en particulier, mais non exclusivement, la langue française préfixe, suffixe et infixe des éléments signifiants dont les origines, grecques ou latines, sont des substantifs, des adverbes ou des prépositions... Ainsi, plusieurs centaines de préfixes et de suffixes sont-ils employés, impliquant plusieurs milliers de mots.

Pour sa part, l'arabe affixe des lettres qui ne sont pas signifiantes en elles-mêmes (on en dénombre dix, appelées *hurûf al-ziyâda*), et le seul mode opératoire assimilable serait le *naht* نحت ou dérivation⁴ اشتقاق, dont l'usage est peu courant.

Aussi, traduire chaque terme français par un seul mot arabe, particulièrement dans le vocabulaire technique, devient-il un casse-tête.

L'ampleur du sujet ne nous permet pas de le développer en totalité dans le cadre de cette présentation. Aussi nous limiterons-nous aux mots suffixés en -vore (« carnivore » لاحم, « détritivore » أكل البقايا et « herbivore » عاشب) pour découvrir les limites de la méthode d'équivalence mise en application par les lexicographes, en nous demandant s'il serait possible d'utiliser le même schème *fâ'il* pour d'autres mots comme « insectivore », « piscivore », « granivore », « radicivore », etc.

4. Certains grammairiens classent le *naht* sous le chapitre de l'*ichtiqâq*.

Pour les trois exemples *supra*, Youssef M. Rida (Libanais), dans son dictionnaire *Al-Kamel al-kabir*, propose les mêmes équivalents donnés dans le glossaire ; toutefois, il donne pour « insectivore » حَشْرِيّ, pour « piscivore » مُسْمِك, pour « radicivore » جَانُور et pour « granivore » أَكْل حَبُوب, et de constater qu'il fait appel à différentes notions grammaticales ou à divers schèmes arabes (nom de relation, participe, schème *fâ'ûl* habituellement réservé aux noms d'outils) et à la périphrase pour rendre les termes français composés avec le même suffixe [-vore]. Quel mal y a-t-il à cela ?

Compte tenu du grand nombre de suffixes français, et s'agissant de traduire des termes forgés toujours avec un même suffixe, il serait judicieux de trouver et d'appliquer une même règle, ou du moins celle qui engloberait l'écrasante majorité des termes, ce qui est loin d'être le cas dans ce lexique et plus généralement dans les dictionnaires et les bases de données. Sur ce point, la licence accordée par l'Académie arabe pour de telles utilisations ouvre les portes à toutes les interprétations. Bien que nous comprenions parfaitement que les langues évoluent en s'adaptant aux exigences imposées par les nouvelles notions importées, cela ne devrait pas signifier systématiquement l'adoption du système de transposition par mimétisme structurel linguistique lorsque le fonctionnement de la langue d'arrivée ne le permet pas.

Pour conclure sur ce point, il nous semble que les solutions « périphrastiques » adoptées par les anciens lexicographes pour rendre les mots composés avec le suffixe [-vore] sont fonctionnelles et recouvrent tous les mots qui appartiennent à ce champ lexical. À quoi bon, donc, les remplacer par des propositions moins performantes ?

Une démonstration similaire pourrait s'appliquer aux mots préfixés cités dans le glossaire (voir la liste en annexe).

Toujours versés au même chapitre, d'autres procédés sont utilisés pour apporter des équivalences arabes : nous les classons dans la partie des « mots forgés ».

2.6. LES MOTS FORGÉS

Le problème qui est posé ici se rapporte au chapitre de la grammaire relatif à la dérivation par contraction⁵ نَحْت qui, selon Sibawayh qui le classe au chapitre de la dérivation اشتقاق, ne suit pas de règle (غير قياسي). Elle fut autorisée par l'Académie du Caire en 1948 pour les mots techniques, mais cette décision ne recueille toujours pas le consensus des linguistes. En effet, si la langue arabe connaît cette procédure, elle est rarement appliquée et ses règles demeurent floues. En tout cas, elle s'effectue théoriquement de deux manières sans, pour autant, obéir à une règle précise : 1. contraction de deux mots ou 2. contraction de plusieurs mots, voire une phrase et, pour peu que l'on fasse la distinction entre نَحْت réduction par contraction, إصْطِقْأ réduction par fusion et إجتزأ بالأحرف الأولى réduction d'un syntagme aux initiales des mots qui le composent, nous aurons

5. Certains traduisent par « centaurisation ».

fait le tour de la question.

Le cas se présente dans le glossaire pour « aérobie, aérobiose, anaérobie, anaérobiose », respectivement : (حيهوائي، حيهوائية، لا هوائي، وسط لا هوائي) où le mot obtenu est fabriqué par adjonction (الصاق) car le نحت suppose la suppression d'une ou de plusieurs lettres, ce qui n'est pas le cas ici.

Toutefois, nous nous attendions en toute bonne logique, pour « anaérobie » et « anaérobiose », à (لا حيهوائي، لا حيهوائية) à.

Une des solutions palliatives pourrait être l'emprunt.

2.7. LES EMPRUNTS

Dans la pratique, et c'est loin d'être une nouveauté, les Arabes adoptent deux procédés pour emprunter aux langues étrangères, soit la translittération (نقل) soit l'arabisation (تعريب) selon le mot considéré et ses éventuelles possibilités de dérivation.

Le problème que pose la translittération, par-delà son codage qu'il convient de normaliser à l'échelle arabe, c'est le besoin d'une définition explicative de certains mots, sans quoi ils restent hermétiques à la compréhension (voir les occurrences en annexe).

Concernant le mot « Amazonie », traduit par أمازون dans le glossaire, il est d'usage d'arabiser les zones géographiques, les composés chimiques et autres mots scientifiques terminés par « ie » au moyen d'une terminaison en يا ; dans notre cas nous aurions dû avoir أمازونيا tout comme pour « Océanie », « Bulgarie », « Roumanie », etc., afin de le distinguer de « Amazone » (le fleuve) que l'arabe translittère أمازون. Pourtant, cette règle a été appliquée dans le glossaire pour les mots terminés par [ie] comme « bactérie », « biologie », etc.

Nous trouvons dans le glossaire une autre forme d'arabisation obtenue en forgeant un verbe issu des lettres de la racine AYN du mot français « ioniser », aboutissant à تأيين pour « ionisation ». Cela suppose pour « ioniser » أيّن et pour « ion » أيون.

Pour conclure sur ce point, à propos du vocabulaire technique, les langues parlées restent plus permissives que la langue écrite et acceptent davantage les emprunts par translittération que leur sœur « cadette » écrite. En revanche, cette dernière reste hermétique à certains emprunts terminologiques spécialisés lorsqu'elle possède les matériaux nécessaires à leur expression par des néologismes forgés à partir d'une racine arabe, mais perméable à d'autres lorsqu'elle manque d'équivalents ou de référents. Ce dernier aspect s'observe particulièrement dans le vocabulaire scientifique, technique et technologique.

3. CONCLUSION

La richesse lexicale d'une langue dans un domaine considéré dénote, d'une part, la connaissance et la maîtrise de la branche en question et les diverses possibilités d'exprimer les notions afférentes à la spécialité, de quoi mettre le traducteur théoriquement en confiance, mais, d'autre part, cette même richesse peut pertur-

ber le traducteur, car elle peut illustrer l'absence de consensus en la matière ou, pour le moins, le flottement entre deux ou plusieurs lexèmes pour signifier une même notion.

Toutefois, cette réalité linguistique n'est attestée que lorsque les mots utilisés affichent une apparente synonymie.

Sur le terrain arabe, le mode opératoire de la langue de spécialité agit comme si plusieurs règles la régissaient ; l'une canonique et rigide illustrée par le recours à l'alignement strict terme à terme, l'autre plus perméable. Un tel constat demeurerait enrichissant s'il n'aboutissait pas, à l'échelle du monde arabe, à des confusions par manque de coordination et en l'absence d'organisme régulateur qui statue sur les faits de langue, en aval comme pour l'allemand ou en amont comme pour le français. Ainsi, au grand dam du lecteur et du traducteur professionnel, le champ se voit ouvert à toute personne et à tout organisme pour proposer sa terminologie propre, si bien que pour chaque aire géographique arabe, voire pour chaque pays ou institution, il existe désormais une terminologie propre. Les exemples se comptent par milliers ; en voici un : une « attestation de stage » se dira de différentes manières selon le pays qui la délivre : شهادة [أو إفادة] تدرّب، تمرّن، تدرّج، تربّص.

Ce glossaire présente un intérêt pour le chercheur dans la mesure où il recense une terminologie propre à une aire géographique.

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de signaler que le terme « lixiviat » traduit dans le glossaire par صديد النفايات, est rendu par نضاض dans la Base de données des Nations Unies et est absent dans la Base de données saoudienne BASM باسم ; « smog », traduit dans le glossaire par ضباب ملوث, est rendu dans BASM par ضُخان et dans le Dictionnaire universel en ligne par ضَبَّخَان ; « arganier » est rendu dans Rida par لوز البربر, dans BASM par شجرة الارجن et dans le glossaire par ارگان.

Fort de tout cela, il nous semble qu'il serait temps qu'un recensement des termes avec leurs variantes dans les différents pays arabes soit effectué domaine par domaine en vue d'une étude comparative et contrastive.

Il ressort de tout cela que terminologues et lexicographes semblent opérer au coup par coup et n'adoptent pas une approche globale des problèmes posés à la langue arabe en contact avec la langue technique française. Cela révèle l'urgence d'une actualisation raisonnée de la langue arabe, effectuée sous le haut patronage d'un Institut ou d'un organisme référentiel qui fédérerait toutes les compétences et qui recueillerait l'adhésion de tous les pays arabes. Or, en dépit de l'existence des Académies arabes, de leurs décisions et de leur volonté de trouver une langue arabe unifiée, et bien que des tentatives en ce sens aient vu le jour comme pour le Dictionnaire médical unifié (القاموس الطبي الموحد), l'unanimité de toutes les composantes du monde arabe n'est pas encore acquise. Peut-être même faudra-t-il se résigner enfin à admettre qu'il existe désormais plusieurs langues arabes.

Éléments de bibliographie

Document de travail et de référence

Terminologie de l'environnement et du développement durable, Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, mars 2006.

Dictionnaires et bases de données en ligne

1. United Nations Multilingual Terminology Database : <http://unterm.un.org/>
2. Saudia terminology data bank : <http://gdis.kacst.edu.sa/search.html>
3. <http://www.arabicdictionaries.com/maj.asp>
4. Universal dictionary system : <http://www.dicts.info/ud.php>
5. Décisions de l'Académie du Caire : <http://www.arabicacademy.org.eg/>
(Sites consultés le 28 mai 2009)

Dictionnaires papier

IBN MANZUR, 1988, *Lisân al-'arab al-muhît*, 7 vol., Beyrouth, Dâr al-jîl.
RIDA YOUSSEF M., 1999, *Al-Kamel al-Kabîr plus*, Beyrouth, Librairie du Liban.

Encyclopédie en ligne

Al-Mawsû'a al-'arabiyya al-'âlamîyya
[http://www.mawsoah.net/maogen.asp?th=0\\$\\$main&fileid=start](http://www.mawsoah.net/maogen.asp?th=0$$main&fileid=start)
(Site consulté le 28 mai 2009)

Linguistique et grammaire

IBN FARIS, *Mu'jam maqâ'yîs al-lugha*, 6 vol., Beyrouth, Dâr al-Fîkr (édition de 1979).
SIBAWAYH, *Al-Kitâb*, 5 vol., Le Caire, Maktabat al-Khânjî (édition de 1988).

Autres références

ADONIS, 2002, *Mûsîqâ al-hût al-'azraq (al-huwiyya, al-kitâba, al-'unf)* [Le chant de la baleine bleue (l'identité, l'écriture, la violence)], Beyrouth, Dâr al-'âdâb.
MOUNIN Georges, 1990, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Préface de Dominique Ory, p. vi-vii, Paris, Gallimard (Tel).

Annexes

Annexe I

- I. Milieux naturels.
- II. Phénomènes naturels.
- III. Gestion durable de l'environnement.
- IV. Manifestations de la dégradation de l'environnement.
- V. Sciences & techniques.
- VI. Arts & métiers.
- VII. Culture & loisirs.

Annexe II

Deux équivalents

Aborigène, abysses, aquifère, atoll, biogaz, biomasse, biotope, delta, écosystème, erg, faune, glacier, habitat, hamada, nappe phréatique, reg, savane, végétation, adaptation, aérosol, acidité, bassin versant, biodégradation, déshydratation, édaphique, hydrophile, lessivage, légal, rayonnement, ruissellement, salinité, sempervirent, source, tremblement de terre, variabilité génétique, biosécurité, énergie renouvelable, énergie durable, mouvement des Verts (les Verts), recyclage, amiante, déboisement, déforestation, germe pathogène, marée noire, nuisances, ordures, rejets, surpâturage, acclimatation, alcalinité, amendement, balnéothérapie, basicité, biochimie, biologie, défense biologique, écologie, ethnographie, foggara, géologie, hydrogéologie, hydrologie, jachère, océanographie, océanologie, thalassothérapie.

Même équivalent pour deux signifiants

Déboisement-déforestation, polychloro-biphényles et pyralène, cancérigène et cancérogène, océanographie et océanologie, alcalinité et basicité, thalassothérapie et balnéothérapie.

Mots préfixés

Anti (anticyclone), auto (autoépuration), agro (agroforesterie), alter (altermondialiste), bio (biodégradabilité, biosécurité, biotope, biogaz, biomasse, biochimie, bioclimatologie, biogéographie), éco (écologie), thalasso (thalassothérapie), balnéo (balnéothérapie), ethno (ethnographie), micro (microclimat, micro-organisme), photo (photosynthèse), semi (semi-aride).

Mots translittérés

Mangrove, méthane, phosphate, phosphore, protéine, savane, stratosphère, taïga, toundra, troposphère, dioxine, DDT, plastiques, ozone, virus, protocole de Kyoto (site d'intérêt *biologique* et *écologique*).